**Compte rendu de la réunion du mardi 15 mai 2018**

**Exposé d’Antoine Lesur (G03)** : Antoine traite un vaste sujet intitulé « De la qualité de vie au travail à l’amélioration de la politique managériale ». L’entreprise doit d’abord protéger ses salariés des risques psycho-sociaux de la même façon qu’elle doit se protéger de l’ensemble des risques identifiés par la loi.

Antoine a analysé les causes des risques psycho-sociaux ainsi que leurs conséquences. Parmi les causes, certaines comme la surcharge de travail sont médiatisées plus que d’autres au détriment par exemple du surengagement personnel. Toutes sont importantes, leur liste figure dans le document joint. Il en est de même pour les conséquences avec pour exemples les suicides et le burn-out fortement médiatisés.

Pour Antoine la prévention est la seule bonne réponse. Il distingue trois niveaux : la prévention primaire consistant à repérer les causes et à y remédier immédiatement, la prévention secondaire consistant à outiller l’entreprise par la formation du management, et enfin la prévention tertiaire consistant à mettre en œuvre le ou les plan(s) d’action adaptés.

Les nombreuses missions réalisées par Antoine l’ont conduit à se focaliser sur l’adaptation à son stress par chacun des salariés ; chaque personne réagit de façon très différente aux situations, le seuil de vulnérabilité individuel est à déterminer à partir d’une indispensable relation de confiance entre personnes appelées à travailler en équipe. En clair, on doit s’attacher à connaître le stress de l’autre pour savoir qui est le ou les stresseur(s).

La clé pour tout un chacun est, in fine, d’avoir confiance en soi (« je sais que je pourrai faire face »).

De la même façon qu’on « balaye l’escalier en commençant par le haut », l’exemplarité vient du management. Pour sensibiliser et former celui-ci, Antoine s’appuie sur la méthode CEE Management mise au point par son groupe de travail de DRH et qu’il pratique chez un important constructeur automobile français. Cette méthode comprend trois parties : les conditions de la confiance, le duo « responsabilités/pouvoir de décision » et l’explication du sens et de la finalité des décisions.

La présentation en annexe est riche d’informations sur ce sujet qui intéresse de plus en plus de dirigeants.

Paul Péricchi remercie vivement Antoine de son exposé passionnant et chaleureux.